



Préoccupation de droit de la famille congolais

Par **mimindaya14**, le **27/09/2011** à **15:35**

Bonjour, rnje suis congolaise et tout ce que je veux, c'est des opinions de juristes. rnje suis moi meme juriste et je suis contre l'autorisation maritale exigée dans notre droit. pour tous les actes juridiques la femme mariée doit obtenir l'autorisation maritale de son mari (art 448 du code de la famille congolais). rnj'aimerais écrire des dissertations critiquant cet article et avoir vos avis. rnSi vous etes intéressés j'écirais aussi sur d'autres articles du droit de la famille qui je pense devrais etre modifiés ou supprimés. merci. rnMONIQUE NDAYA